RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

greta-cfa AQUITAINE FORMEZ-VOUS À DEMAIN

FORMATION

TERTIAIRE

LA NOUVELLE CONVENTION D'INDEMNISATION DES SINISTRES DÉGÂTS DES EAUX ET INCENDIE, LA CONVENTION IRSI

AGRICULTURE | BATIMENT TRAVAUX PUBLICS, PERFORMANCE ENERGETIQUE | INDUSTRIE | SANTE / SOCIAL | TERTIAIRE | HOTELLERIE RESTAURATION TOURISME | FORMATIONS GENERALES, SOCLE / CLEA | ACCOMPAGNEMENT ET DEVELOPPEMENT PERSONNEL | PREVENTION / SECURITE | TRANSPORT / LOGISTIQUE | NUMERIQUE / AUDIOVISUEL

LIEU DE LA FORMATION

LYCÉE CONDORCET
89 RUE CONDORCET
33000 BORDEAUX

PUBLIC CONCERNÉ

Rédacteurs sinistres nouvellement embauchés ou souhaitant approfondir leurs connaissances

DÉBUT DE LA FORMATION

08/11/2018

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

Durée : 2 jours consécutifs
Cette formation peut être mise en place intra-entreprise à une date fixée avec l'entreprise et d'autres sessions peuvent être mises en place sous réserve d'un effectif minimal de 5 stagiaires

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Plan de développement des compétences

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître les règles de prise en charge des sinistres dégâts des eaux
Maîtriser les conventions de règlements des sinistres en dégâts des eaux
Appliquer les règles conventionnelles d'indemnisation
Maîtriser les mécanismes d'application des recours et des abandons de recours conventionnels

CONTENU DE LA FORMATION

Présentation de la convention CIDRE :

- Règles d'application de la convention
- Modalités d'indemnisation
- Recours et abandons de recours conventionnels

Présentation de la convention CIDE-COP :

- Règles d'application de la convention
- Modalités d'indemnisation
- Recours et abandons de recours conventionnels

Exercices et cas pratiques

CONDITIONS DE FORMATION

Formation inter entreprises
Nombre de stagiaires : de 5 à 10
Remise aux stagiaires d'un livret de formation
Alternance d'apports théoriques et de mise en situation pratiques et de travail en groupe

PROFIL DES INTERVENANTS

Intervenant professionnel
Courtier en assurance, notre intervenant est titulaire du Master de l'Ecole Nationale d'Assurances. Il pratique l'assurance IARD à différents niveaux de responsabilité depuis plus de 20 ans. Il a créé des référentiels de gestion des risques des entreprises, élaboré le manuel des méthodes des filiales étrangères de Gras Savoye et rédigé plusieurs intercalaires d'assurances de Dommages aux Biens et de Responsabilité Civile. Il forme des collaborateurs de sociétés du secteur depuis 2006 dans les domaines de l'assurance IARD des entreprises.

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DE GIRONDE

Cécile SERGEANT
Conseillère en Formation
cecile.sergeant@greta-cfa-aquitaine.fr
06 72 71 83 94